

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le 2 juin 2025 à 19 h 00, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Lots 4 227 035 et 4 226 561, rue de Hatley

Demande déposée le 10 avril 2025 par Dév Hatley inc. concernant les lots 4 227 035 et 4 226 561 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead situés sur la rue de Hatley.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre, pour un projet d'ensemble, des accès véhiculaires à 0 mètre des bâtiments principaux alors que le Règlement de zonage et de lotissement 3458-2024 prévoit une distance de 1,5 mètre entre un bâtiment principal et un accès véhiculaire dans un projet d'ensemble.

Donné à Magog, le 15 mai 2025.

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière